

Université de Franche-Comté
Cycle de Conférences Tiers-Monde et Développement
Colonisation et Impérialisme de l'Antiquité à nos jours
Mardi 13 mars 2007

Combat national algérien, mémoire individuelle d'une émigrée-immigrée

Le philosophe Paul Ricoeur a écrit « *C'est au juge qu'il revient de condamner et de punir, et au citoyen de militer contre l'oubli et aussi pour l'équité de la mémoire, à l'historien reste la tâche de comprendre sans inculper ni disculper* ¹ »

Il ne s'agit pas d'une biographie personnelle, familiale ou tribale voire régionale même si celle-ci nous a servi de trame pour cet exposé qui, de ce fait, sera emprunt de subjectivité selon la formule des historiens. D'ailleurs, nous n'avons pas de prétention non plus, à un travail d'historienne, puisque notre recherche porte plutôt sur les facteurs de claustration des immigrées dans les quartiers pauvres français et qu'elle est inscrite au Département des études féminines et féministes.

Les émigrées n'oublient pas les responsables et les responsabilités de leurs exils subis : Aujourd'hui, nous évoquerons, brièvement, ce que fut une société construite par un processus colonial et dans ce cas il s'agit de l'Algérie où la France n'était entrevue qu'à travers le régime colonial représenté par le mépris du garde champêtre qui pouvait être descendant d'émigrés maltais, espagnol ou italien, par les services de l'usurier et commerçant juif², par le contrôle de l'Administrateur colonial dans les communes mixtes et l'intervention de certains autochtones relais de ce pouvoir colonial. Ces relais furent baptisés par les "indigènes" selon des termes péjoratifs tels les "beni oui-oui" "les Arabes de services" et autres qualificatifs dont certains se sont transposés dans les banlieues françaises à travers les termes "des rebeus ou de beurs de service".

Le colonialisme, il est utile de le rappeler, est un système bâti sur l'exploitation économique du territoire conquis, sur l'inégalité juridique entre colonisés et colonisateurs et sur une déstructuration culturelle des autochtones puisque la langue et la "civilisation" de l'occupant priment sur celle du colonisé. Charles Robert Ageron³ cite « L'Echo d'Alger, du 29 octobre 1920, qui relate le spectacle des femmes indigènes rencontrées dans le bled, portant sur leur poitrine leur nourrisson mort d'inanition. *« Les mères, privées d'aliments, n'avaient plus de lait. Une mère fut jugée pour avoir tué son enfant, elle avait voulu lui épargner les souffrances terribles de la faim »*

Pourtant l'Algérie était intégrée au territoire national français en vertu de la Constitution de 1848. En 1870, Adolphe Crémieux, ministre de la défense et président de l'*Alliance Israélite universelle*, intégra sa communauté à la pleine citoyenneté française sans aucun abandon religieux. En 1889, le droit du sol était accordé à tous les émigrés d'Europe qui débarquaient en Algérie mais pas aux « indigènes » considérés " *sujets* " et non des citoyens à part entière, leur exclusion était clairement définie par le Sénatus Consulte du 14 juillet 1865. Les « indigènes », suivant le terme méprisant utilisé à l'époque par les colons et leur administration, conservaient leur droit local religieux basé sur des codes juridiques, des cours de justice et des juristes qui existaient sous la colonisation turque. Quelques décennies plus tard François Mitterrand, Président de la

¹ Le Monde du 15 juin 2000

² « Certains indigènes » racontent qu'ils empruntaient à plus de 30% d'intérêts, les années de famine ils étaient obligés de vendre leur bétail, leurs rares meubles ou tapis et même les bijoux des épouses lorsqu'il ne leur restait plus rien.

³ Histoire de 'Algérie contemporaine, 1871/1954 tome II, PUF, 1979

république française laïque, permettra la validité des « statuts des codes religieux du pays d'origine » aux femmes et jeunes filles vivant ou nées en France.

Pourtant, de 1830 à 1962, que de sang versé par les soldats "musulmans" incorporés dans les troupes de l'armée française qui marqueront toute son histoire militaire de l'expansion coloniale à ses différents théâtres d'opérations⁴ :

Guerre de Crimée en 1855, Campagne d'Italie en 1859, le Sénégal en 1861, la Cochinchine en 1862, le Mexique de 1862/67, la Tunisie en 1881, le Gabon en 1883, Madagascar en 1895, le Maroc en 1908 et en 1925, durant la Campagne de Syrie-Liban en 1925, les révoltes intérieures algériennes, les deux conflits mondiaux, la guerre d'Indochine et la Guerre d'Indépendance algérienne. « Chair à canon » ils furent d'emblée intégrés aux plans de bataille et placés en premières lignes, ils payèrent un lourd tribut mais leurs sacrifices ne sont pas toujours reconnus, croyez-vous qu'un film édulcoré de 2006 effacera ces oublis qui sont la marque de la complexité de l'histoire des colonisés.

En 1947, en remerciement de cette dette de sang versée, durant le deuxième conflit mondial, la qualité de citoyen, sans les droits politiques, leur est accordée, ce sont en partie ces soldats qui assisteront, impuissants, aux massacres du 8 mai 1945⁵. Cette injustice conduira certains d'entre eux vers les maquis des Aurès ou de Kabylie, où ils resteront jusqu'au 1^{er} Novembre 1954, pendant que d'autres viendront travailler et se cacher en « métropole », leurs familles les rejoindront dans les premiers bidonvilles et les hôtels insalubres. C'est au retour du général de Gaulle et à la naissance de la Constitution adoptée en 1958, que la citoyenneté française à part entière fut reconnue à tous les nationaux français d'Algérie- hommes et femmes- qui avaient le statut civil local. Ils pouvaient conserver leur statut civil particulier qu'ils résident en Algérie ou en métropole. Donc, les « mauresques » pouvaient enfin voter comme il était permis aux Françaises qui avaient obtenu le droit de vote en 1944, lorsqu'il fut décidé à Alger par le Comité National de la Résistance.

Une chape de plomb étatique sur la période coloniale, sur le concours des indigènes durant ces guerres et sur l'histoire de l'immigration, s'est abattue sans que l'on puisse entrevoir sa fin, pourtant, ne dit-on pas en France que « *le passé sert le présent et prépare le futur* »?

Le poids de ces silences n'allège pas celui des mémoires des anciens colonisés et de leurs descendants, Frantz Fanon écrivait dans *Peaux noires, Masques blancs* "la nécessité de se dégager d'une histoire de l'esclavage qui nous fasse devenir esclaves de notre propre histoire et répéter ce que l'homme blanc voulait qu'on soit".

Mais, une mémoire individuelle dépend aussi de l'engagement familial voire personnel, du niveau scolaire de l'individu, de son intégration ou de son exclusion dans la société d'accueil ou de naissance, la gestion mémorielle d'Azouz Begag n'est pas identique à celle des jeunes descendants de colonisés qui ont lancé, le 1^{er} janvier 2005, le manifeste des "Indigènes de la république". Si ce manifeste a choqué des « penseurs-poeple » et certains historiens proches du révisionnisme, ces célébrités ne se sont pas penchées sur le pourquoi et le comment de cette révolte qu'elle soit jugée légitime ou pas. Leurs prises de position dans les tambours médiatiques rappellent la déclaration du conseiller municipal de Paris M Alex Moscovitch, qui déclarait le 27 octobre 1961 « *tous ces agents de l'ennemi doivent être renvoyés du territoire métropolitain. Voici deux ans que nous demandons la possibilité de le faire. Ce qu'il nous faut, c'est très simple et clair :*

⁴ L'émergence de l'Algérie Moderne, le Constantinois (l'Est algérien) entre les é guerres 1919/1939, Mostefa Haddad (2 tomes, p. 310), Editions Guerfi (Batna), 2001.

⁵ Chroniques d'un massacre, 8mai 1945 Sétif, Guelma, Kherrata, Boucif Mekhaled, Syros 1995

l'autorisation, et suffisamment de bateaux. Le problème qui consisterait à faire couler ces bateaux ne relève pas, hélas, du conseil municipal de Paris ⁶»

En 1967, Germaine Tillion, s'inquiétant du devenir des déracinées de cette guerre, prédisait dans sa préface de l'étude de Michel Cornaton, : « *le déracinement a achevé des plantes qui s'étiolaient et maintenant leur insertion dans la vie est d'ores et déjà le plus grand problème de l'Etat algérien* ». S'il fut un problème pour les Autorités algériennes, personne ne s'est inquiété du sort réservé à leurs sœurs en immigration.

Malgré le peu de recherches universitaires et de lieux de paroles qui leur soient réservées ces immigrées se souviennent :

De tout temps et sous toutes les latitudes, la mémoire individuelle a sans cesse contredit la mémoire officielle, l'intérêt de la mémoire officielle étant de nier les particularismes pour privilégier l'intérêt national. Mais tout être est détenteur d'un patrimoine, qui, selon l'étymologie du mot signifie les « biens du père », biens enracinés dans les lieux et les temps immuables des « biens de la patrie ». En situation d'exil la mémoire amplifie la valeur de ces biens, les mythes remplacent, enjolivent ou noircissent les êtres, les objets, les pratiques et les faits. Frantz Fanon, dont le parcours personnel et la vie se déroulaient au milieu des combattants algériens, avait su saisir plus qu'en simple professionnel, les dangers qui guettaient les colonisées pour se restructurer et guérir mentalement de leur ancien statut : « *dans différents travaux scientifiques que nous avons, depuis 1954, attiré l'attention des psychiatres français et internationaux sur la difficulté qu'il y avait à guérir correctement un colonisé, c'est-à-dire à le rendre homogène de part en part à un milieu social de type colonial* ⁷ »

Les Algériennes, gardiennes des traditions face aux colonisateurs, vécurent, vivent et vivront sous une ou des identités imposées, cachées, attribuées ou dénigrées selon les époques et leurs interlocuteurs. Selon la terminologie coloniale elles subissaient éternellement le cours de leur vie jamais elles ne pouvaient être actrices de leur devenir.

Lors de la sortie de son livre de photographies *Femmes algériennes 1960*, Marc Granger rapporte les propos du capitaine à ses officiers d'Etat-Major parlant des "indigènes": « *venez voir comme elles sont laides ! Venez voir ces macaques on dirait des singes* », ces « singes » étaient les déportées du camp de regroupement dans le secteur de Souk-El-Ghozlan (Aumale)

D'autres déportées de ces centres feront partie des cortèges familiaux venus grossir le nombre des bidonvilles des régions industrialisées de la métropole. « *A la Folie, bidonville de Nanterre, beaucoup arrivent de Khenchela . ..ils arrivent de Touffana, le premier camp de regroupement ouvert dès la fin de novembre 1954* ⁸ » se souvient une militante française intervenant auprès de ces populations. Les statistiques de ces arrivées en France correspondent à la construction des centres de regroupement : le premier groupe fut constitué de novembre 1954 à novembre 1959 et le deuxième de 1959 à 1961. Ces immigrées et cette militante représenteront, de 1954 à 1962 et au-delà, la complexité des rapports humains entre colonisées et colonisateurs, et au sein même de la société française. Un autre exemple illustre la diversité des engagements de personnes qui ne prenaient pas automatiquement fait et cause pour un camp ou un autre. A Paris, « *Le 20 octobre 1961, le FLN appelle les femmes algériennes à manifester avec leurs enfants pour réclamer la libération des emprisonnés. Plusieurs centaines sont arrêtées et*

⁶ Bulletin municipal officiel de Paris, débats, séance du 27/10/1961, les plaies du nazisme n'étaient pas encore cicatrisées ni même en voie de cicatrisation, il précise dans le Monde du 17 janvier 1962 : « j'ai effectivement regretté que les ennemis de la France ne soient pas exterminés... » !

⁷ Les Damnés de la terre, Frantz Fanon, Maspéro, 1976

⁸ Chroniques du bidonville, Nanterre en guerre d'Algérie, Monique Hervo, Seuil, 2001

conduites à l'hôpital psychiatrique Sainte Anne (Paris) où une délégation massive d'employés obtient que la police quitte les lieux, ce qui mettra Maurice Papon en fureur. Une porte est ouverte pour qu'elles puissent s'échapper⁹ »

Si les hommes étaient assassinés au cours des manifestations ouvrières, telle celle du 14 juillet 1953, place de la Nation à Paris, où 7 Algériens et un Français furent tués par la police, ils subissaient aussi la chasse au faciès. Dès « 1925, sur l'initiative des conseillers municipaux parisiens, fut instituée une brigade de « police nord-africaine¹⁰ ». Assassinats et chasse au faciès n'empêcheront pas la naissance de l'*Etoile Nord-Africaine*, à Paris, le 20 juin 1926. Cette première structure d'immigrés, répartie sur l'ensemble du territoire français où ils vivaient, réclamait "l'indépendance de l'Afrique du Nord". Son premier secrétaire général fut élu, il s'agissait de Ahmed Messali plus connu sous le nom de Messali Hadj. Cette association sera dissoute par les autorités françaises en 1929, elle fut reconstituée en 1937 et de nouveau dissoute par le Front Populaire.

Pendant la guerre d'Indépendance, les Algériennes ont été un enjeu entre l'armée française et les indépendantistes algériens, vivant en Algérie ou en France, elles allaient connaître certaines formes d'égalité des sexes, dont les conséquences n'auraient rien à envier à celles vécues par les Résistantes françaises sous l'occupation nazie. Ces mutations qu'engendrent les contacts entre dominant/dominé ou colonisé/colonisateur, selon la formulation universitaire, firent publier à Claude Bourdet, en janvier 1955, un article intitulé "*vostra gestapo d'Algérie*", dans *France-Observateur*.

Elles qui étaient, habituellement, assignées au statut de mineure bénéficieront, désormais, de textes juridiques de pleine autonomie. Ainsi, la loi du 11 juillet 1957 modifiait le régime des tutelles pour « permettre à la femme mariée de devenir de manière automatique la tutrice légale de ses enfants en cas de disparition du père », était-ce un permis de tuer du « fellaga » ! Quant à l'ordonnance du 4 février 1959, elle prévoyait que « les mariages se contracteraient par consentement verbal et libre des deux époux, les actes seront enregistrés par le cadî ou l'officier d'Etat civil sur les registres d'Etat civil français, la répudiation unilatérale de la femme par le mari est interdite et le divorce judiciaire instauré », s'agissait-il de contrôler les déplacements des « indigènes » ?

D'autre part, Pierre Mendès France, Président du Conseil, François Mitterrand, ministre de l'intérieur, Jacques Soustelle, gouverneur de l'Algérie et Maurice Papon¹¹¹², signent le décret du 26 septembre 1955 qui instituait les SAS (Services d'Action Sociale), gérés par l'armée ils serviront surtout au contrôle des Algériens dans le cadre de la guerre psychologique. En 1959, ces SAS traverseront la Méditerranée pour agir dans les centres sociaux en charges des « familles musulmanes ». Raymond Muelle, chef de bataillon au 11^e choc en Algérie, puis au service Action du SDECE¹³ se souvenant de cet

⁹ 17 Octobre 1961, Jean Luc Einaudi et Elie Kagan, Actes Sud./Solin/BDIC, 2001

¹⁰ Les travailleurs algériens en France, Thèse d'Andrée Michel, CNRS, 1956 (elle contient deux cartes sur l'implantation nationale des immigrés en 1937 et 1955)

¹¹ Jules Moch dans ses mémoires « Une si longue vie » explique qu'il avait une grande confiance en Maurice Papon

¹² Après la guerre 39-45, et son poste de Préfet de Corse, la carrière de Maurice Papon fut partagée entre l'Afrique du Nord, et spécialement l'Algérie, et la Préfecture de Police. Cette page est dédiée à son action en AFN, où il fut Préfet de Constantine en 1949-1951, Secrétaire Général du Protectorat du Maroc, Conseiller technique au Secrétariat d'Etat aux affaires algériennes, puis IGAME de l'Est Algérien de Février 1956 à Mars 1958, quand il fut rappelé comme Préfet de Police

¹³ , Il préfère rester aux côtés de ceux de ses camarades qui refusent la politique algérienne du général de Gaulle. Arrêté, jugé, emprisonné, il est radié des cadres de l'Armée en 1962

épisode racontera : « En septembre 1958, l'ambiance est telle en métropole que le ministre de l'Intérieur peut parler dans une circulaire¹⁴ « d'un climat d'insécurité et de tension de nature à justifier la légitime défense. L'initiative du préfet Papon dont l'expérience algérienne n'est pas contestable, soumise et acceptée par le général de Gaulle, tend à reprendre l'expérience des SAS qui a permis de reconquérir une grande partie de la population que seule la rébellion avait jusqu'alors prise en main.¹⁵ »

Pour appuyer ces nouvelles dispositions en faveur des Algériennes, Nafissa Sid Cara¹⁶ deviendra, du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962, la première « indigène » dans un gouvernement français, nommée par Michel Debré ardent défenseur de l'Algérie française, elle fut « chargée des questions sociales en Algérie et de l'évolution du statut personnel de droit musulman ». Elle poursuivra sa carrière en tant qu'inspecteur général des affaires sociales jusqu'en 1975 et en 1979 elle deviendra membre de la Commission nationale chargée des problèmes des Français musulmans c'est-à-dire les harkis. Quarante ans plus tard Tokia Saïfi et Hamlaoui Mekachera intégreront le gouvernement à majorité de Droite "auquel ils serviront de faire-valoir" selon la version des descendants des anciens colonisés.

Durant toute cette période de guerre, la politique "de la carotte et du bâton" continuait à fonctionner ainsi, après Djamila Bouhired torturée et condamné à mort dont la tête fut sauvée grâce à la campagne médiatique menée par Jacques Vergès et George Arnaud en 1957, Djamila Boupacha ayant subie le même sort, bénéficiera d'un comité de soutien composé d'intellectuels et d'artistes français dont les plus connues seront Simone de Beauvoir pour la Gauche et Germaine Tillion pour la Droite républicaine. La Franche-Comté participera à cette bataille humanitaire à travers la présence d'Anise Postel-Vinay née Girard, originaire du petit village de Doubs, ancienne résistante, déportée à 20 ans au camp d'Auschwitz, elle assumait la majeure partie des tâches de ce Comité. Ces condamnées à mort sont, cinquante après les faits, traitées de « terroristes » et non pas de résistantes par ceux qui n'ont pas le courage de reconnaître l'inégalité du combat entre des va-nu-pieds, en majorité analphabètes¹⁷, face à la quatrième puissance militaire de l'époque, bénéficiaire de l'aide de l'Otan et d'autres services secrets tel le Mossad pour ce qui se déroulait au Moyen-Orient. A travers sa recherche l'universitaire américain Irwin Wall apporte sa pierre à la construction de l'édifice de mémoires de ces immigrées car « *Il n'y a qu'un angle sous lequel la guerre d'Algérie n'ait pas été beaucoup étudiée, celui des relations internationales, dont le rôle dans l'issue de la guerre a été largement méconnu par les historiens*¹⁸ »

Dans les prisons de Toulon, Toulouse, Pau, Rouen, etc. s'élevaient d'autres plaintes de prisonnières algériennes, qui avaient choisi le camp de l'indépendance de leur pays, ces engagées combattaient contre le système de l'apartheid sous lequel elles vivaient, elles ne menaient pas une guerre raciale ou religieuse. Dans son récit, Hélène Cuenat décrit une scène qui illustre parfaitement ce propos :

« En février 1960, dans la prison de la Roquette, Zina Harraigue, membre de l'Organisation Spéciale de la Fédération de France, écoute Laurence qui commente un article du Monde de la veille :

¹⁴ Circulaire n°95, du 8 septembre 1958

¹⁵ La guerre d'Algérie en France 1954-1962, Raymond Muelle, Presses de la cité

¹⁶ née en 1910 à El Eulma ex Saint Arnaud Son frère Dr Chérif Sid Cara fut parlementaire français de 1946 1958 et secrétaire d'Etat du 12 juin au 30 septembre 1957 et putschiste en 1958 puis il siégea à l'Assemblée Nationale jusqu'en 1962

¹⁷ 87% pour les hommes et 95% pour les femmes statistiques officielles françaises.

¹⁸ Les États-Unis et la Guerre d'Algérie, Irwin M Wall, Soleb, septembre 2006 (premier ouvrage : L'influence américaine sur la politique française 1945/1954, Balland, 1989)

- *Tu vois, il y a eu un accrochage en Kabylie, 16 morts du côté algérien, 3 du côté français, c'est bien fait pour eux, ils n'avaient qu'à pas y aller.*
- La réaction de Zina à ces paroles de Laurence, je ne l'ai pas oubliée*
- *pourquoi dis-tu cela ? les pauvres types je les plains.*
- *- tu plains les Français qui meurent ? Tu as des larmes à perdre ! Moi, ça me laisse indifférente ; Ceux qui me font de la peine, c'est les Algériens.*
- *- Les Français, reprend Zina, je les plains deux fois : une fois parce qu'ils sont morts, et une seconde fois parce qu'ils sont morts pour rien ¹⁹»*

Dans son ouvrage *la Nuit Coloniale* Ferhat Abbas, pourtant grand ami de la France et fervent défenseur de sa culture, écrit : « *Nous étions, en 1956, une vingtaine de pharmaciens, 75 médecins, 400 instituteurs, 3 ingénieurs* » nous préciserons sur 9 millions d'indigènes et après 136 ans de « colonisation positive » selon certaines mémoires amnésiques. En France, en 2007 quels sont les chiffres concernant les descendants de ces indigènes vivants dans les quartiers pauvres, les banlieues difficiles, les ghettos ethniques, les dortoirs délabrés, les quartiers d'insécurité et autre appellation pas très contrôlée.

Ces femmes et leurs enfants, en immigration, se souviennent des affres de la guerre d'indépendance leurs immenses sacrifices sont, aujourd'hui, ignorés des deux côtés de la Méditerranée. Qui peut citer « *l'apport de l'émigration algérienne en France qui représentait 80% des ressources financières globales du Gouvernement provisoires ²⁰* ». A notre connaissance, c'est la première fois dans l'Histoire mondiale que des sous-prolétaires financent, depuis l'étranger, une révolution qui durera plus de sept ans. Certes, le salaire versé à un manœuvre en métropole pouvait être dix fois supérieur à celui versé dans les colonies, mais ce sous-prolétariat qui venait, en grand nombre, des régions sous-administrées et pauvres des Aurès (W I) et de Kabylie (W III) cotisait, dans certaines familles, en France et auprès de responsables locaux de l'ALN dans leur région d'origine. « *Dès mars 1954, les militants ont été regroupés au sein de cellules de 3 membres, et le cloisonnement était absolu ²¹* », ce cloisonnement est en partie responsable du silence et de la méconnaissance de ces faits héroïques, des sacrifiés et de leurs sacrifices.

Cet inestimable apport pour l'effort de guerre fourni par la Fédération de France du FLN lui permettra de devenir, en décembre 1959, par décision du Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), la « *7^{ème} Wilaya* ». Ces sacrifices matériels consentis ou subis marqueront d'une façon indélébile les mémoires des immigrées et de leurs enfants engagés. Mais aujourd'hui, s'ils évoquent ces privations ils les placent en seconde position, leurs récits remontent, en priorité, les peurs mémorisées liées aux contrôles musclés des forces de police françaises et de leurs aides les harkis, ainsi que leurs multiples tentatives pour s'en protéger. En 1960, le *Parisien Libéré* claironnait : « *le Préfet de police Papon dresse un bilan positif de la lutte contre les tueurs et les saboteurs ²² grâce à la présence des harkis de la FAP* »

Les Messalistes, autre groupe nationaliste dissident, ne croyaient pas à la réussite d'une révolution, ils affirmaient dans leur journal *Algérie Libre* du 22 octobre 1954: « *il n'est pas possible d'abattre les bastilles colonialistes par une secousse unique. Ce n'est pas dans nos moyens actuels à moins de circonstances imprévues* ». Après l'échec du putsch des généraux français, des officines françaises créeront, pour amplifier leur guerre contre le

¹⁹ La porte verte, Hélène Cuenat, Editions Bouchène, mars 2001

²⁰ La 7^{ème}. Wilaya, la Guerre du FLN en France 1954/1962, Ali Haroun, 1986.

²¹ Les tamiseurs de sable, Mohamed Larbi Madaci, Anep, 2001

²² Parisien libéré 18 mai 1960

FLN, l'organisation le FAAD (Front algérien d'action démocratique) dont les principaux chefs étaient issus du MNA.

Abdelkader Barakrok, membre très influent du MNA, fut à l'origine de la création du FAS en 1957, lorsque Salah Bouakour, Directeur des services économiques du Gouvernement Général, lui fit part des milliards de francs qui représentaient les retenues sur salaire des travailleurs algériens, cette somme équivalait aux allocations familiales de leurs enfants restés en Algérie. D'autres Messalistes de Khangat Sidi Nagi (Aurès), sont installés à Dole et à la fin des années 1980 ils demandaient leur propre mosquée, pour certains la guerre d'Algérie n'est pas finie.

La complexité de cette guerre d'indépendance s'est inscrite sous différentes formes au sein de la population française, combien de descendants d'anciens colonisés le savent ou simplement s'en souviennent. En 1955, Colette et Francis Jeanson, dans leur ouvrage *L'Algérie Hors la loi*²³, expliquent comment l'enquête et la rédaction de ce document les ont conduit directement vers l'engagement pour l'Indépendance de ce pays. Ce livre les sensibilisa, de très près, à la situation des colonisés et aux raisons de leur révolution, d'où leur choix de création du réseau du même nom. Lors du procès de ce réseau, le 5 septembre 1960²⁴, les signataires du "*Manifeste des 121*", venus apporter leur soutiens et leurs témoignages, dégagèrent leur responsabilité de ce qui se commettait depuis si longtemps en leur nom. Ce manifeste né quelques jours plutôt se définissait, selon ses rédacteurs, comme une "*déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie* ». Hélène Cuenat, militante du réseau Jeanson témoigne et précise :

« Ils n'ont rien compris à ce que nous avons voulu faire, ils ont cru que nous voulions faire la révolution en Algérie, non, c'est un problème français que nous devons régler, celui de notre colonialisme, qui entraînait la France là où nous ne souhaitions pas aller ... nous n'étions pas des tiers-mondistes. Nous n'étions pas des pieds-rouges²⁵ »

En octobre 1960 et en juillet 1961, les acharnés de l'Algérie française scandaient "*Fusillez Sartre !*", en janvier 1962 ils plastiquèrent son appartement, ils voulaient lui interdire de choisir la justice pour un peuple avant celle de sa mère.

En novembre 1960, le général de Gaulle décide de se libérer de l'Algérie, l'idée de l'indépendance avait mûri dans sa pensée, ce qui permettait l'accélération de rencontres préparatoires avec les représentants du FLN. Ainsi, la première rencontre débutera le samedi 9 décembre 1961 à 13H30 aux Rousses, suivra un long processus qui aboutira aux Accords des Rousses du 19 février 1962, accords préfigurant ceux d'Evian²⁶ du 18 mars 1962, la grande Histoire a retenu Evian et a oublié les Rousses.

Le 7 février 1962, dix charges d'explosifs de la politique de terreur semée par l'OAS secouent Paris, en réponse une manifestation des syndicats et des partis progressistes eut lieu le 8 février à la Bastille, le bulletin de l'Amicale générale des travailleurs algériens s'indigne du comportement des forces de l'ordre *« ces mêmes policiers qui viennent d'assassiner les 8 travailleurs français s'étaient déjà fait la main lors des manifestations pacifiques des travailleurs algériens le 17 octobre 1961...²⁷ »*

Depuis, que de tentatives pour dénaturer, par les dénigrement et les mensonges, ces combats historiques de la mémoire de la guerre d'Algérie, est-ce, uniquement, la peur de rendre des comptes devant la Cour de justice internationale? Car qu'est ce qu'un *crime contre l'humanité*? Selon le statut du tribunal militaire international de Nuremberg dans son Article 6c : *« des atrocités ou délits y compris, mais sans être limités à,*

²³L'Algérie hors la loi, Colette et Francis Jeanson, Seuil, 1955.

²⁴ Le procès du réseau Jeanson, présenté par Marcel Péju, cahiers libres n°17-18, François Maspéro, 1961

²⁵ La porte verte, Hélène Cuenat, Editions Bouchène, mars 2001

²⁶ Le Secret des Rousses, Préfet Pierre Aubert, Lettres du Monde, 1985

²⁷ Charonne, 8 février 1962, Anthropologie historique d'un massacre d'Etat Alain Dewerpe, Gallimard, 2006

l'assassinat, l'extermination, la mise en esclavage la déportation, l'emprisonnement, la torture, le viol ou autres actes inhumains commis contre une population civile, ou les persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses avec ou sans violence des lois intérieure du pays où ces actions ont été perpétrées » Y -a-t-il des hommes qui peuvent bénéficier du droit international et des « sous-hommes » qui n'ont pas le droit d'y accéder alors qu'ils sont concernés par ces définitions ? Pourquoi Barbie fut-il, légitimement, poursuivi mais pas les responsables politiques colonialistes et leurs bras armés les membres de l'armée française qui ont commis leurs crimes ? Est-ce cette crainte qui a dicté au gouvernement de l'époque l'amnistie par la loi du 22 mars et du 14 avril 1962²⁸ des bourreaux et de leurs crimes, surtout qu'ils n'étaient pas simplement accompagnateurs, ils décidaient et participaient pleinement à leurs forfaits. D'une manière régulière nous voyons sur la scène médiatique des fragments de cette guerre coloniale faire irruption. Ainsi lors du témoignage de Louissette Ighilahriz, paru dans le Monde du 20 juin 2000, deux jours plus tard, le général Massu confirmait dans une interview à ce journal : « *le principe de la torture était accepté ; cette action, assurément répréhensible, était couverte, voire ordonnée, par les autorités civiles, qui étaient parfaitement au courant* ». « L'Appel de douze²⁹ » intellectuels français, publié par l'Humanité du 31 octobre 2000, répondait en écho aux regrets exprimés par le général Massu qui avouait : « *non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie cela me désole. [...] On aurait pu faire autrement* ³⁰ ».

C'est pourquoi de nombreux immigrés et leurs descendants ont approuvé la parution, en avril 2001, de "l'hymne à la torture" du général Aussaresses³¹. Nul ne pouvait plus dire "c'est faux ou je ne savais pas". La sortie du livre de Louissette Ighilahriz³² en juin 2001 était l'acte qui prouvait, après d'autres témoignages de militantes connues ou de simples victimes, que durant cette guerre les viols n'étaient pas uniquement pratiqués par des soudards sans foi ni loi mais qu'il s'agissait pas d'une arme de terreur guerrière. Les gradés de l'armée française savaient de fait "que le viol porte atteinte à l'ordre de la sexualité, qui repose en Algérie sur la défense par les hommes de la virginité ou de la pureté des femmes, c'est à dire de la filiation³³", les procès intentés par le général Schmidt et le « manifeste » des 521 officiers généraux ayant servi en Algérie³⁴ ne pourront effacer l'innommable commis sur des populations civiles placées sous leur protection.

Cette justice qui n'est pas rendu équitablement, que les politiques et leurs relais tentent d'enfouir dans l'oubli pour des raisons d'enjeux électoralistes, les descendants d'immigrés s'indignent et se réapproprient l'histoire des combats économiques et celle de la résistance contre l'occupation coloniale menée par leurs aînés. Cette injustice héritée et transmise est-elle souhaitable sachant que celui qui se souvient ne peut pas, en même temps, avoir conscience de ce qui se passe dans l'actuel devant lui ?

De 1962 à ce jour, pour ces immigrées et leurs descendants les exclusions et la sémantique de *ce passé qui ne passe pas* perdurent en France :

²⁸ Décrets d'amnistie du 26 décembre 1964, Guy Mollet qui autorisa la torture

²⁹ L'Humanité du 31 octobre 2000

³⁰ Le Monde du 22 juin 2000

³¹ Services spéciaux Algérie, 1955-1957, général Aussaresses, Perrin, 2001

³² Louissette Ighilahriz, Algérienne, récit recueilli par Anne Nivat, Fayard / Calmann-Levy, juin 2001

³³ Le harem et les Cousins, Germaine Tillion, Seuil, 1966

³⁴ Le livre blanc de l'armée française en Algérie, Contretemps, 2001

L'égalité c'est d'être reconnu en tant que Français et non pas renvoyé dans son particularisme ou de servir « *d'Arabe ou de Noir de service* », "il faut que l'on nous reconnaisse le droit d'exister au niveau politique" demandent les jeunes habitants des quartiers pauvres. Mais est-ce possible lorsque la sémantique utilisée pour leurs Ancêtres colonisés leur est encore attribuée, sans justification, à part une assignation à identité supposée qui n'a pas disparue avec les indépendances des Etats. Les mots qui désignent cette population se déclinent tel un texte à la Prévert : "Nord-africains", "musulmans français", "d'origine musulmane", "immigré", "immigrés de première, deuxième voire troisième génération" "français d'origine maghrébine" "français d'origine musulmane" "les Arabes" stéréotype du fourbe et voleur, "les Kabyles" proches des occidentaux "berbère christianisé" du fameux "mythe kabyle" sur lequel ont travaillé Charles-Robert Ageron et Abdelmalek Sayad, kabyle lui-même. A qui et à quoi sert cette perpétuelle répétition des mythes d'un passé en principe dépassé ?

Tout être prisonnier de l'histoire ne peut se mouvoir dans le présent ni se projeter dans le futur, comment demander aux exclus de naissance de s'investir dans ce pays? La fracture ethnique qui existait dans les colonies, elle survit en France et elle creuse ses sillons de plus en plus dans la société française, n'est-ce pas ce constat qui a donné naissance au Département d'études universitaires sur l'ethnisation des rapports sociaux à l'Université Paris 8 (Saint-Denis), université réputée "spécialiste es banlieues", "es colonies internes" plaisantent les étudiants.

Ceux que l'on appelle aujourd'hui les "beurs" sont les descendants des ouvriers qui combattaient à l'intérieur des syndicats français lors des grèves de Renault en 1947, et dans d'autres combats démocratiques et souvent universalistes. En 2006, comment un responsable politique peut-il hurler « sous-hommes à des êtres humains sans faire hurler dans les chaumières françaises? Cet élu oubliait-il qu'il insultait des enfants dont les parents avaient choisi le combat pour la France avant la justice pour leur mère? Est-ce les symptômes d'un diagnostic d'urgence pour revoir le contenu du tréfonds de la mémoire collective française sur ses représentations coloniales toujours en cours sur cette population qui ne vote pas et qui ne détient aucun pouvoir? Les élucubrations « de l'œuvre positive de la colonisation » "de racaille" ou du "karcher" n'auraient pu exister si cette société avaient mis l'accent sur la participation de leurs aînés à la défense, à la reconstruction et à la construction de la France, ne s'agit-il pas "d'œuvre positive des colonisés pour la métropole"? L'idée répandue chez les nostalgiques du système colonial quant aux apports de la valeur ajoutée de la France par exemple en Algérie tombe d'elle-même lorsqu'on se rappelle que seulement 25% du territoire était électrifié en 1962. Ces nostalgiques ne savent même pas que c'est grâce au pillage du Trésor d'Alger en 1830 que le Trésor français fut renfloué. Ce trésor était estimé par différentes sources aussi important qu'une manne pétrolière d'aujourd'hui, l'enquête de Pierre Péan l'évalue : "à 500 milliards de francs de l'époque soit un montant de 4 milliards d'euros, dont 43 millions de francs enrichiront le Trésor royal, 5 millions rembourseront les frais du corps expéditionnaire et le reste partira dans des circuits parallèles dont certains ont permis, entre autres bénéficiaires, à la Maison Seillière et à Adolphe Schneider de lancer leur industrie"³⁵, Nous sommes loin des barbaresques et du coup de l'éventail qui ont longtemps servi d'images d'Epinal à des générations de colonisateurs.

En 1962, dans un entretien à Paris Match Michel Debré, Guy Mollet et Edgar Faure déclaraient : "Le suffrage universel ne pouvait se concevoir en 1958. Le corps électoral était le corps électoral de l'Union française, avec tous les Africains et les musulmans de l'Algérie"³⁶. "Pouvons-nous commenter cette prise de position !

³⁵ Main basse sur Alger, enquête sur un pillage, juillet 1830, Pierre Péan, Plon, 2004

³⁶ "Trois anciens chefs du gouvernement s'expliquent sur le référendum" Paris-Match, n°704, 6 octobre 1962.

Cette éternelle sémantique dévalorisante exprime-t-elle, chez les Français, la peur du colonisé et de ses descendants, cette peur si visible interpelle les jeunes *"ils nous jugent continuellement par rapport à notre physique, ont-ils peur"* se demandent les discriminés. Cette peur s'est accentuée en 1983 lorsque des centaines de milliers de jeunes, après un long parcours du combattant de plusieurs milliers de kilomètres, à leur arrivée dans Paris ont manifesté pour la citoyenneté entière. Des responsables du parti au Pouvoir se sont activés pour créer et téléguider les deux associations *"touche pas à mon pote"* et *"SOS racisme"*. La *"marche pour l'égalité"* fut rebaptisée *"la marche des beurs"* et les *"beurs"* eux-mêmes annoncèrent *"tonton, ses copains et ses cousins n'ont pas oublié 1954 en Algérie"*.

Est-ce la peur ou le déni de l'Autre qu'il a fallu vaincre, dans la classe politique française, pour qu'enfin la loi qui reconnaisse qu'il s'agissait bien d'une *"guerre"* et non de *"pacification"* ou *"d'événements d'Algérie"* fut promulguée le 18 octobre 1999, soit trente sept ans et demi après les accords d'Evian, les Anciens Combattants de la FNACA s'octroient cette avancée électoraliste, ces batailles électoralistes qui ont fait voter, en catimini, à l'Assemblée Nationale la loi du 23 février 2005 qui stipule dans son Article 4 : la *"colonisation positive"*.

De la *"colonisation positive"* pour les anciens colonisés à la *"discrimination positive"* pour leurs descendants, quels progrès accomplis et quels chemins à parcourir pour juguler l'insécurité des nouvelles classes qui ne sont plus laborieuses et dangereuses mais chômeuses et dangereuses.

« Le 26 novembre 1954 une vaste opération de ratissage est lancée sous la direction du Général Gilles, avec l'appui de l'artillerie et de l'aviation en présence de François Mitterrand, ministre de l'intérieur. Très vite, on se met à parler de zones d'insécurité... cette appellation concerne plus la troupe que les habitants...³⁷ » cette opération pourrait servir de modèle aux forces de l'ordre d'aujourd'hui concernées par les zones d'insécurité qu'ils doivent nettoyer au karcher ». En 2005, le gouvernement avait exhumé une loi votée en 1955 pour instaurer *« le couvre-feu »* aux descendants des Africains et des Nord-africains ainsi ne conduit-on pas ces jeunes à passer de la honte à la haine. Si La Constitution de la Vème. République est née pendant la Guerre d'Algérie, approchons-nous d'une nouvelle République avec une nouvelle Constitution dans ce cas quel est le profil type de l'immigré intégré ou choisi ?

Quels sont ou seront les critères de sélection : silencieux quel que soit son sort ou celui de ses semblables, celui qui n'émet strictement aucune critique souvent pour cacher ses incompétences, hypocrite, celui qui pratique le complexe *« du nouveau converti »*. Or les jeunes qui retournent au pays de leurs ancêtres, quelle que soit la durée de séjour, sont très souvent craints ou ralliés par leurs proches voire les autorités locales parce qu'ils *«sont toujours râleurs comme les Français»*.

En conclusion

Aujourd'hui si le chômage demeure la plus grande préoccupation des immigrées et de leurs enfants, une autre problématique se pose à toute la société, en effet, comment aider ces jeunes qui nous disent *"j'ai la haine"* à en sortir? Pour ces enfants se pose un dilemme : comment se séparer de l'origine sans se renier, puisque dès leur naissance ils sont assignés à naissance par les discours des autres et la place sociale qui leur est attribuée. Germaine Tillion, il y a quelques années, avait attiré notre attention sur les premiers dessins que le nourrisson découvrait sur son biberon étaient les figurines de Walt Disney, *"avec quoi et avec qui va-t-il penser"* nous avait-elle signalé?

³⁷ Les regroupements de la colonisation en Algérie, Michel Cornaton, Editions Ouvrières, 1967

Nier les drames de celles et ceux qui les ont précédés ne leur permet pas de se détacher de cette histoire, ils n'ont pu quitter "l'enfant de" pour dire "je suis", et aussi, parce qu'ils se heurtent aux conséquences du racisme quotidien, leurs représentants "bourgeois" qui ont intégré les sphères de décision sont "l'arbre minuscule qui cache l'immense forêt". Raisons pour lesquelles les sectes prennent de plus en plus assises dans ces quartiers. Lorsque "Tariq Ramadan enseigne aux jeunes : *"l'islam de vos parents n'est pas le vrai car ils étaient incultes et exploités"*, il leur offre une identité pleine et une dignité que les structures républicaines n'ont pas su transmettre.

"S'agissant de drames récents dont la mémoire risque d'être transmise déformée aux jeunes générations, les historiens ont le devoir d'être plus prudents encore que leur métier ne l'exige habituellement. Si l'objectivité est philosophiquement impossible, l'impartialité est une vertu que tout historien peut et doit s'imposer³⁸"

Comment concilier la recherche objective et la confrontation avec les groupes porteurs de ces mémoires douloureuses ? Combien d'historiens se soumettent à cette éthique ?

Pour les historiens officiels, ils s'agit de masquer la réalité du caractère colonial de la guerre, un exemple nous en fut fourni, du 24 septembre au 9 octobre 2001, lors de la diffusion des quatre épisodes "les années algériennes" sur Antenne2, une chaîne de télévision publique. Les "indigènes" ayant considérablement regardé cette saga ne se retrouvèrent pas dans les images et les paroles, leurs présences rappelaient les cartes postales et les affiches coloniales. Souvent ces historiens remettent en cause la légitimité de l'action violente du FLN et la réalité de l'appui populaire, leur révisionnisme rampant s'annonce lorsqu'ils utilisent le mot "terroriste" l'assimilant au terrorisme des intégristes islamistes pour lesquels certains ont pris partie en 1995, ces historiens parlent même de "première et deuxième guerre civile", oubliant qu'il y avait un agresseur et un agresseur. D'autres historiens interviennent pour se légitimer ce sont les militaires-historiens³⁹ qui refusent l'identification du combat pour l'indépendance algérienne au combat de la Résistance française, ils soulignent "l'incapacité des indigènes à s'administrer et à réussir", ils revendiquent le mythe de la race blanche judéo-chrétienne supérieure. Ils ignorent qu'un des pères de cette Eglise chrétienne est Saint Augustin "le bougnoule" de Souk Ahras, selon la formule de François Mauriac.

Ils oublient aussi que le premier commandement « tu aimeras ton prochain comme toi-même » des trois monothéismes fut mis au service de leurs expansions réciproques.

Djemaâ DJOGLHAL

³⁸ Présentation de l'Algérie des Français revue Histoire et le Seuil 1993

³⁹ général Maurice Faivre, ancien chef de harka et docteur en sciences politiques en droit on objecterait "juge et partie"